L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

Présentation

L'Office national des forêts (ONF) est l'établissement public chargé de la gestion durable des forêts publiques appartenant à l'État et aux collectivités territoriales. Celles-ci couvrent près de 11 millions d'hectares dans l'Hexagone et en outre-mer. Aux côtés des communes forestières et de ses partenaires, l'ONF agit au cœur des grands enjeux du développement durable

Missions principales

- **Valorisation du bois** :L'ONF commercialise près de 35% des volumes de bois sur le marché français. La valorisation de cette ressource renouvelable et sobre en carbone est au cœur de ses missions.
- **Protection de l'environnement** : La forêt renferme près de 80% de la biodiversité terrestre. L'enjeu environnemental est intégré dans les actes quotidiens de gestion sylvicole de l'ONF et fait l'objet d'actions spécifiques : entretien de zones humides, conservation d'arbres morts, création de réserves biologiques...
- **Accueil du public** : : Chaque année, les forêts françaises accueillent 700 millions de visites. Pour assurer cette fonction d'accueil, l'ONF aménage et entretient des espaces dédiés aux loisirs et au ressourcement.
- **Prévention des risques naturels** :L'ONF participe à la prévention des incendies, à la restauration des terrains de montagne et à la protection du littoral, protégeant ainsi les écosystèmes et les populations locales.

Les soutiens possibles aux communes

Partenaire privilégié des communes forestières, l'ONF œuvre à la gestion durable des forêts des collectivités dans le cadre de l'application du régime forestier. Il intervient dans différents domaines : la préservation du patrimoine forestier, l'aménagement forestier et la mobilisation et la vente de bois.

- **Portail des collectivités** : Une plateforme en ligne dédiée aux élus permet d'accéder aux données des forêts communales, facilitant la gestion et la prise de décision.

Téléphone : 03 26 21 89 10

Email : dt.grand-est@onf.fr

Site web : www.onf.fr

Office National des Forêts